

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

COGECO COMMUNICATIONS INC. ANNONCE SON INTENTION DE PROCÉDER À UNE OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Montréal, 27 février 2019 – Cogeco Communications inc. (TSX : CCA) (« Cogeco Communications » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui son intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Cette nouvelle fait suite à la vente de Cogeco Peer 1 inc. qui a été annoncée aujourd'hui (la « transaction »). Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX »), l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités doit être mise en œuvre après la clôture de la transaction.

La Société prévoit actuellement utiliser une partie importante du produit net de la transaction pour rembourser les montants impayés de la facilité de crédit à terme renouvelable de la Société et, après en avoir obtenu l'autorisation de la TSX, racheter des actions subalternes à droit de vote (« actions subalternes ») en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Peu de temps avant la clôture de la transaction, la Société prévoit déposer auprès de la TSX un avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour ses actions subalternes. La Société demandera l'autorisation de la TSX de racheter pour annuler, à sa discrétion au cours des douze mois suivant l'autorisation de la TSX, jusqu'à 10 % du « flottant » des actions subalternes émises et en circulation de la Société (tel que calculé conformément aux règles de la TSX), ce qui représenterait environ 1,86 million d'actions subalternes en date de la publication de ce communiqué. Les achats en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seraient faits au moyen de transactions sur le marché libre effectuées par l'intermédiaire de la TSX ou de systèmes de négociation parallèles au sein du marché canadien, si admissibles, et respecteraient leurs règlements. Le prix que verserait la Société pour toute action subalterne correspondrait au cours du marché au moment de l'acquisition, majoré des frais de courtage, le cas échéant.

La Société déterminera le nombre réel d'actions subalternes, le cas échéant, qui pourraient être rachetées dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités et le moment choisi pour de tels rachats, sous réserve de toute limite imposée par la TSX. Il ne peut y avoir d'assurance que l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités soit mise en œuvre et, si elle est mise en œuvre, combien d'actions subalternes, le cas échéant, seront ultimement acquises par la Société.

La Société croit actuellement que l'achat de ses actions subalternes en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités serait une utilisation appropriée et souhaitable d'une partie de l'excédent de trésorerie généré par la transaction pour augmenter la valeur pour les actionnaires et leur offrir un meilleur rendement sur leurs investissements.

À PROPOS DE COGECO COMMUNICATIONS INC.

Cogeco Communications inc. est une société de communications. Elle est le 8^e câblodistributeur en importance en Amérique du Nord. Au Canada, elle exerce ses activités sous le nom Cogeco Connexion au Québec et en Ontario, et sur la côte Est des États-Unis, sous la marque Atlantic Broadband (dans 11 États, du Maine jusqu'en Floride). Cogeco Communications inc. fournit aux clientèles résidentielle et d'affaires des services Internet, de vidéo et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Peer 1, Cogeco Communications inc. fournit à la clientèle commerciale une gamme de services de technologies de l'information (colocation, connectivité réseau, hébergement, informatique en nuage et services gérés) grâce à ses 16 centres de données, à son vaste réseau FastFiber Network® et à plus de 50 points de présence en Amérique du Nord et en Europe. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

-30-

INFORMATION :

Marie-Hélène Labrie

Première vice-présidente, Affaires publiques et communications

Cogeco inc.

514 764-4700

marie-helene.labrie@cogeco.com

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES :

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué peuvent constituer une information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières. Les déclarations prospectives se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « pourrait », « sera », « croire », « avoir l'intention de », éventuellement employés à la voix affirmative ou négative, au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de termes semblables à propos de questions qui ne sont pas des faits historiques. Plus particulièrement et sans restriction, ce présent communiqué renferme des déclarations et de l'information prospectives concernant : les plans futurs, les objectifs et les intentions de la Société, l'emploi prévu du produit tiré de la transaction et la mise en œuvre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités assujettie à l'approbation de la Bourse de Toronto. Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans les présentes déclarations prospectives sont raisonnables, elle ne peut garantir que ces attentes se révéleront exactes. Le lecteur ne devrait pas accorder une importance indue à l'information prospective contenue dans le présent communiqué qui témoigne des attentes de Cogeco Communications à la date du présent communiqué (ou à celle à laquelle elle a par ailleurs été donnée) et qui sont susceptibles de changer après cette date. Bien que la direction puisse décider de le faire, la Société n'est pas obligée (et elle nie expressément une telle obligation) de mettre à jour ou de modifier cette information à quelque moment que ce soit à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la loi.